Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE 2002/94/CE DE LA COMMISSION

du 9 décembre 2002

fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures

(JO L 337 du 13.12.2002, p. 41)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1179/2008 de la Commission du 28 novembre 2008	L 319	21	29.11.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002L0094:20070101:FR:PDF